

Procès Verbal du Comité Directeur Extraordinaire
du 22 Février 2017
à la Maison des Associations à 20 h à Maquens

Sur convocation émise par le président Joël Masson élu en Assemblée Générale du 27 Janvier 2017, les membres du Comité Directeur élus ce même jour sont convoqués.

Membres Présents : Mmes Sabine Balancie, Noëlla Bordères, Karine Laffont, Jennifer Pogam.

MM. Jérôme Bouba, Christophe Cano, Joël Masson.

Membres excusés : MM. Delalande Sébastien, Laffont Jean-Jacques et Orbeck Lauritz

Membre invité : Mr Gérard Nurit.

Ordre du Jour :

Préambule

1 – Page Facebook et communication avec les clubs

2 – Discussion sur les statuts

3 – Point sur la comptabilité, la trésorerie et les archives en notre possession et élection de vérificateurs aux comptes. (Projet Assemblée Générale)

4 - Assurances et frais de déplacements

5 – Point sur l'Assemblée Générale de l'Occitanie

6 – Biens du Comité

7 – Championnats de France de la Défense

8 – Discussion sur les différents courriers reçus

9 – Point sur le rendez-vous avec Mme Sudrie, inspectrice de la Jeunesse et des Sports

10 – Questions diverses

En préambule,

Le président remercie Mr Cano André pour son accueil à la salle de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme.

Le président nous lit un mail reçu 1h plus tôt de Mme Rouanet, ancienne présidente du comité départemental 11, concernant les documents en sa possession, qu'elle nous transmet dans ce même mail, accompagnés d'une lettre. En tout et pour tout 26 courriers, divers, un dossier de subvention CNDS 2016, modèles de courriers nous sont transmis ?

Karine Laffont fait la lecture du dernier P.V du Comité Directeur du 1/02/2017 qui est voté à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

1 - Page Facebook et communication avec les Clubs.

Jérôme Bouba et Gérard Nurit proposent que tous les membres du comité soient accrédités pour écrire sur la page (compétitions, informations, valorisation des clubs, des nageurs,....)

2 - Discussion sur les statuts

Proposition de modifier les statuts et création d'un règlement intérieur en s'appuyant sur celui de la Fédération Française de Natation, lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire à la rentrée de septembre 2017.

D'autres points seront mis à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale ordinaire qui suivra comme la présentation du plan de développement 2017-2020.

3 - Point sur la comptabilité et sur la trésorerie.

Mme Balancie Sabine fait part du fait qu'une partie des comptes sont sur le Procès Verbal de l'assemblée Générale du 27.01.2017 et que de nombreux montants sont en attente. Mme Balancie veut dégager la responsabilité du bureau élu sur les différents paiements qu'ils restent à payer dont nous n'avons pas les factures. Depuis mi-octobre 2016, elle a relevé trois anomalies. (Factures payées par la carte bleue du comité de l'Aude de Natation). M. Azam, concerné par ces opérations, remboursera le montant des trois cartes émises par erreur.

Le président propose à Mme Balancie Sabine de faire une liste de toutes les dépenses qui n'ont pas été effectuées sous notre Présidence (factures + relevés).

Il est constaté que nous ne possédons pas la comptabilité d'avant mi-octobre 2016 et que tout cela n'est pas conforme à la réglementation sur la sauvegarde des documents comptables et administratifs à conserver obligatoirement

Les documents relatifs au fonctionnement de l'association sont à conserver au minimum 5 ans :

- Convocation de l'assemblée générale
- Feuilles d'émargement, pouvoirs
- Procès-verbaux d'assemblée
- Bilan d'activités
- Rapports du commissaire aux comptes

Documents financiers

Les documents financiers doivent être conservés au minimum 10 ans : comptes annuels, livres comptables et pièces justificatives.

Mme Balancie ajoute que le futur banquier qui va reprendre notre comptabilité attend les statuts certifiés conformes pour commencer les démarches de changement de domiciliation de banque.

Des vérificateurs aux comptes seront, peut-être, élus. Ils seront neutres et extérieurs au Comité. Ils doivent être élus par lui en Assemblée Générale. Quoique dise l'ex présidente le quitus à la trésorière sortante n'a pas été mis au vote de l'assemblée générale.

4 - Assurances et Frais de déplacements

Le président ouvre une discussion sur les assurances. Il souhaite que tous les administrateurs vérifient s'ils sont bien assurés personnellement en tout risque.

Pour l'assurance du Comité, le Comité est assuré à la MACIF jusqu'en Mars 2018. Des devis ont été faits pour savoir si le Comité change ou pas d'assurance.

Les statuts du Comité ne prévoient pas de remboursement des frais de déplacement.

D'où le budget de 200 € annuel proposés et votés pour les collations de Comité Directeur eu égard à l'éloignement des membres élus.

Mr Nurit propose de faire à chacun des membres élus et aux Officiels une attestation de kilométrages annuels lors des réunions et des compétitions pour les services des impôts. Accord du Comité Directeur.

5 - Assemblée Générale Occitanie

Le Comité départemental doit s'occuper du fléchage et de l'accueil des Clubs.

Sur constat de la trésorière, Mme Balancie, les avances financières seront effectuées par le Club Nautique Castelnaudarien et non par le Comité Départemental, qui a son compte non opérationnel pour l'instant.

6 - Biens du Comité

L'ordinateur du Comité départemental doit être restitué, conformément à la décision de l'Assemblée Générale... Le Comité décide à l'unanimité d'envisager des suites judiciaires, si nécessaire. Le président ne connaît que l'ancienne présidente responsable. Si plainte est déposée, elle le sera contre l'ancienne présidente.

Part ailleurs Mr Azam nous fait savoir dans un mail reçu le vendredi 17 Février 2017 à 17 h 55 je le site “ Et je vous fais cadeau du nouvel ordinateur”. Dont, acte !

Par conséquent le budget de 300 € que le Comité Directeur, lors de la réunion de bureau du 1.02.2017, avait alloué à l'achat d'un ordinateur pour Mr Azam pour services rendus à la natation, (décision de l'ancienne gouvernance) a été annulé lors du Comité Directeur de ce jour.

7 - Championnats de France de la Défense.

Le Club de Castelnaudary ne changera pas sa position qui est de ne pas envoyer d'officiel pour aider à l'organisation de cette compétition.

Le Comité prend la décision de laisser libre choix aux Clubs d'envoyer ou pas leurs officiels.

8 – Discussion sur les différents courriers reçus

L'organisation du secrétariat général prévoit que tous les courriers reçus, soit par mail, soit par courrier seront conservés dans un classeur et archivés chaque année.

9 – Point sur le rendez-vous avec Mme Sudrie, Inspectrice de la Jeunesse et des Sports

Mme Bordères Noëlla et Mrs Bouba, Masson sont allés rencontrer Mme Sudrie à la DDCSPP, ainsi que Mme Babou Fanny pour les subventions et les projets à mener. Le CNDS n'aide pas la masse mais seulement l'accessibilité aux sports ou le très haut niveau et la formation. Le dossier sera sous la responsabilité de Jérôme Bouba

10 – Questions diverses

Pour les championnats de l'Aude, le samedi 24 Juin 2017 la compétition initialement prévue à Castelnaudary reste à Castelnaudary. Pour le dimanche 25 juin 2017, la compétition, prévue à Limoux a été annulée.

Le maire d'Alet a accepté de recevoir cette compétition. Elle sera gérée par le Comité Départemental. Les Juges arbitres seront Noëlla Bordères et Jean-Jacques Laffont

Mr Thierry Paraire a pris contact avec Mme Laffont pour solliciter une aide financière pour le déplacement de son club le club de Montréal, aux Championnats Régionaux de natation estivale. Après discussion, Mr Nurit propose que le Club de Montréal demande l'aide à la Ligue.

Mme Bordères fait un point sur les différents devis fait pour l'équipement des officiels. Affaire à suivre.

Le Comité Directeur, sur la proposition de Mme Bordères met à la réforme un ordinateur qui ne fonctionne plus.

La séance est levée à 23 h 00.

Le premier casse-croûte est offert par le président et les boissons par Mr Nurit.

La secrétaire générale

Karine Laffont

Le président

Joël MASSON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joël Masson', with a stylized flourish extending to the left.

